

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

INFOGRAPHIES

>> CHIFFRES CLÉS 2016



| SOMMAIRE

ACCIDENT DU TRAVAIL

01. Principaux indicateurs de sinistralité	08
02A. Répartition des principaux indicateurs par CTN	10
02B. Répartition des Indices et Taux par CTN	12
03. Répartition des principaux indicateurs de sinistralité par section NAF	13
04. Répartition par CTN des principaux Codes Risques présentant les Indices de Fréquence les plus élevés	16
05. Répartition par CTN des principaux Codes APE présentant les Indices de Fréquence les plus élevés	20
06. Classement des 10 codes risques présentant le plus grand nombre de nouvelles IPP	24
07. Classement des 10 Codes APE présentant le plus grand nombre de nouvelles IPP	25
08A. Répartition des principaux indicateurs de sinistralité par Grande Catégorie de Déviation	26
08B. Focus sur la Déviation présentant le plus grand nombre d'Accidents du Travail en premier versement	27
09. Répartition des principaux indicateurs de sinistralité par Grande Catégorie d'Agent Matériel de la Déviation	28
10A. Répartition des principaux indicateurs de sinistralité par Grande Catégorie d'Activité Physique	30
10B. Focus sur l'Activité Physique présentant le plus grand nombre d'Accidents du Travail en premier versement	31
11. Répartition des principaux indicateurs de sinistralité par Grande Catégorie de Modalité du Contact	32

ACCIDENT DU TRAJET

12. Principaux indicateurs de sinistralité	34
13A. Répartition des principaux indicateurs par CTN	36
13B. Répartition des Indices et Taux par CTN	38
14. Répartition des principaux indicateurs de sinistralité par section NAF	39
15. Répartition par CTN des principaux Codes Risques présentant les Indices de Fréquence les plus élevés	42
16. Répartition par CTN des principaux Codes APE présentant les Indices de Fréquence les plus élevés	46
17. Classement des 10 Codes Risques présentant le plus grand nombre de Nouvelles IPP	50
18. Classement des 10 Codes APE présentant le plus grand nombre de Nouvelles IPP	51
19A. Répartition des principaux indicateurs de sinistralité par Grande Catégorie de Déviation	52
19B. Focus sur la Déviation présentant le plus grand nombre d'accidents de Trajet en premier versement	53
20. Répartition des principaux indicateurs de sinistralité par Grande Catégorie d'Agent Matériel de la Déviation	54

SOMMAIRE |

21A. Répartition des principaux indicateurs de sinistralité par Grande Catégorie d'Activité Physique	56
21B. Focus sur l'Activité Physique présentant le plus grand nombre d'accidents de Trajet en premier versement	57
22. Répartition des principaux indicateurs de sinistralité par Grande Catégorie de Modalité du Contact	58

MALADIE PROFESSIONNELLE

23. Principaux indicateurs de sinistralité	60
24A. Répartition des principaux indicateurs par CTN	62
24B. Répartition des principaux Coûts IT (Interruptions Temporaires) et Coûts IP (Incapacités Permanentes)	64
25. Répartition des principaux indicateurs de sinistralité par Section NAF	66
26. Répartition des principaux coûts par tableau de Maladies Professionnelles	70
27. Focus TMS - Répartition des principaux indicateurs par tableau TMS	72
28. Focus TMS - Répartition par CTN et par syndrome des Maladies Professionnelles du tableau 57	74
29. Focus TMS - Répartition des principaux indicateurs de sinistralité par Section NAF	78
30. Focus Cancers Professionnels - Répartition des cancers professionnels par grande catégorie	80
31. Répartition des cancers professionnels par tableau et par syndrome	81
32. Répartition des coûts par Grande Catégorie de Maladies Professionnelles	82

DONNÉES BRUTES – TABLEAUX DE RÉFÉRENCE

Accident du travail	86
Accident du trajet	105
Maladie professionnelle	124

PRÉAMBULE

INTRODUCTION

Le présent livret offre une synthèse descriptive des principales informations disponibles sur la sinistralité régionale AT/MP (accidents de travail et maladies professionnelles) du régime général de la Sécurité Sociale pour l'ensemble des secteurs d'activité, en Ile-de-France et pour l'année 2016.

Cette synthèse est présentée selon deux modes distincts :

- La première partie du livret, essentiellement graphique, propose les infographies relatives aux principaux éléments de sinistralité,
- La seconde partie, sous forme de tableaux bruts, reprend les données de sinistralité présentées dans les infographies avec des données complémentaires.

Les sinistres dont il est tenu compte dans ces statistiques sont les sinistres AT/MP — accidents du travail, du trajet ou maladies professionnelles — ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins 24 heures, une incapacité permanente ou/et un décès au sens des articles L411-1, L411-2 et L461-1 du Code de la Sécurité Sociale.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Champs d'activités couverts par les statistiques AT/MP

Les statistiques AT/MP couvrent le champ des sinistres du seul régime général.

Les statistiques AT/MP du régime général sont généralement présentées à travers les neuf grandes branches d'activités, ou CTN (comités techniques nationaux), tels que définis par l'arrêté du 22 décembre 2000.

- CTN A : Industries de la métallurgie.
- CTN B : Industries du bâtiment et des travaux publics (BTP).
- CTN C : Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication.
- CTN D : Industries et commerces de l'alimentation.
- CTN E : Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie.
- CTN F : Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux, des pierres et terres à feu.
- CTN G : Commerces non alimentaire.
- CTN H : Activités de services I (banques, assurances, administrations...).
- CTN I : Activités de services II (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...).

A ces principaux secteurs d'activités, viennent s'ajouter les catégories professionnelles

des sièges sociaux et bureaux des secteurs d'activité présentés plus haut, ainsi que d'autres catégories professionnelles particulières, comme par exemple, les personnes occupées exclusivement au service de particuliers, les vendeurs à domicile...(CTN Z)

Il est à noter que les statistiques des Comités Techniques Nationaux présentées dans ce document n'incluent pas les statistiques des bureaux, sièges sociaux et catégories particulières

Elles n'incluent pas non plus les sinistres concernant les personnes relevant du régime agricole, du régime social des indépendants ou de la fonction publique territoriale, hospitalière ou d'Etat.

Dénombrement des sinistres

Sous les rubriques « Accidents du Travail en 1^{er} versement », « Accidents de Trajet en 1^{er} versement » et « Maladies Professionnelles en 1^{er} versement » ayant entraîné l'imputation au compte employeur d'un 1^{er} versement :

- d'indemnités Journalières (IJ), correspondant à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, en sus du jour au cours duquel l'accident est survenu ;
- d'indemnités en Capital ou d'un capital représentatif de rente, correspondant à la réparation d'une Incapacité Partielle Permanente (IPP) ;
- ou d'un capital représentatif de décès, consécutif à un accident mortel. Les Accidents du Travail et les Maladies Professionnelles ne sont donc comptabilisés au sein de ces rubriques « en 1^{er} versement » que l'année correspondant à ce 1^{er} versement et pas les années suivantes.

Les journées d'incapacités temporaires, les incapacités permanentes et les décès font l'objet de dénombrements complémentaires :

- les journées indemnisées sont dénombrées, quelle que soit l'année de 1^{er} règlement du sinistre, sachant que les jours d'indemnités journalières sont comptabilisés en cohérence avec les règles de réparation, c'est-à-dire en jours calendaires à partir du lendemain de l'accident ;
- les nouvelles (IPP) sont recensées au sein de la rubrique « Nouvelles incapacités permanentes » l'année d'imputation de l'indemnité en capital (IC pour les taux d'IPP inférieurs à 10 %) ou l'année d'imputation du capital représentatif de rente (IP pour les taux d'IPP supérieurs ou égaux à 10 %) ;
- les décès sont comptabilisés au sein de la rubrique « Décès » l'année d'imputation du capital représentatif de décès. Les cas pris en compte sont uniquement ceux pour lesquels le décès est intervenu avant consolidation, c'est-à-dire avant fixation d'un taux d'incapacité permanente.

PRÉAMBULE

Dénombrement des effectifs

Les sections d'établissement prises en compte sont les sections d'établissement actives de l'année 2016, rattachées à l'un des 9 CTN, hors bureaux et sièges sociaux.

Le nombre de salariés est déterminé en conformité avec l'arrêté du 17 octobre 1995 dans le but de statuer sur le mode de tarification des entreprises. Cet effectif est égal à la moyenne du nombre de salariés présents à la date du dernier jour de chaque trimestre de l'année considérée.

Les salariés à temps complet présents à la fin de chaque trimestre sont comptés pour un, ceux travaillant à temps partiel sont comptés au prorata du rapport entre la durée inscrite dans leur contrat de travail et la durée légale de travail au cours du trimestre civil considéré ou, si elle est inférieure à la durée légale, la durée normale de travail accomplie dans l'établissement au cours dudit trimestre.

Pour les salariés en intérim, le mode de calcul diffère par le fait que l'effectif est égal à la moyenne du nombre de salariés présents à la date du dernier jour de chaque mois de l'année considérée, et non plus du trimestre.

Définition des indicateurs

Les données relatives aux sinistres et aux effectifs permettent de calculer les indicateurs suivants :

LE TAUX DE FRÉQUENCE : T_F
nombre d'accidents avec arrêt x 1 000 000
nombre d'heures travaillées

L'intérêt de cet indicateur tient au fait qu'il rapporte les accidents au temps d'exposition.

L'INDICE DE FRÉQUENCE : I_F
nombre d'accidents avec arrêt x 1 000
nombre de salariés

Plus facile à déterminer, il permet de caractériser la fréquence des accidents en fonction de l'effectif considéré.

LE TAUX DE GRAVITÉ : T_g
nombre de journées perdues x 1 000
nombre d'heures travaillées

L'INDICE DE GRAVITÉ DES IPP : I_{IPP}
somme des taux IPP x 1 000 000
nombre d'heures travaillées

Cet indice est significatif de la gravité des accidents car il intègre les mortels.

Ces définitions qui rapportent des dénombremens liés aux sinistres à la population au travail n'ont de sens statistique que pour les accidents du travail ou les accidents de trajet d'une année donnée. Ils ne peuvent pas s'appliquer en l'état aux maladies d'ori-

gine professionnelle prises dans leur ensemble, non seulement parce que certaines maladies sont en nombres statistiquement non significatifs, mais aussi parce que les expositions en cause peuvent être intervenues dans un passé lointain non daté précisément. Une exception pourrait être faite pour les TMS, à la fois parce qu'ils sont nombreux, et parce que leur délai de prise en charge reste limité dans le temps. Mais ceci resterait néanmoins une approximation dans la mesure où une part non négligeable des expositions remonte à l'année précédente.



Nomenclatures

Depuis 2013, certaines des nomenclatures utilisées dans ce livret et dans les autres publications statistiques de la Direction Régionale des Risques Professionnelles ont changé par rapport aux années précédentes. Elles sont désormais alignées sur la méthodologie SEAT III d'EUROSTAT qui s'impose aux états membres de l'Union européenne, conformément au règlement UE 349/2011 du 11 avril 2011.

En ce qui concerne les secteurs d'activité, la nomenclature utilisée est la NAF (Nomenclature d'Activités Française) maintenue par l'INSEE. Ainsi, les statistiques n'utilisent plus depuis 2013 le code risque attribué par la caisse régionale à la SE (section d'établissement), sauf pour identifier le CTR dont elle relève. Et dans ce CTR particulier, les effectifs et les sinistres de la SE seront comptabilisés sous le code NAF que l'INSEE a attribué à l'établissement dans lequel est logée la SE.

En ce qui concerne les circonstances des accidents, quatre informations viennent se substituer à l'élément matériel qui était utilisé auparavant. Il s'agit de :

- l'activité physique spécifique (ce que faisait la personne au moment de l'accident) ;
- la déviation (ce qui a dysfonctionné, par exemple une chute) ;
- son agent matériel (l'objet en cause, par exemple une échelle) ;
- les modalités du contact (la manière dont la victime a été blessée, par exemple un écrasement, un heurt, une coupure...).

Source des données

Les statistiques présentées dans ce document sont établies à partir des bases de données annuelles régionales et nationales :

- issues de SNTRP : Système National de Tarification des Risques Professionnels ;
- mises à jour au 1^{er} semestre de l'année N + 1 (la base de l'année 2016 mise à jour au 1^{er} semestre 2017).

ICONOGRAPHIE



Heures travaillées



Journées indemnisées



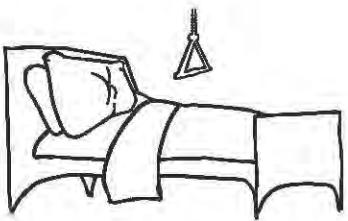
IPP



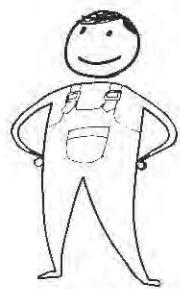
Indice de fréquence



Taux de fréquence



Décès



Salariés



AT en premier versement



AT en premier versement
avec au moins 4 IJ



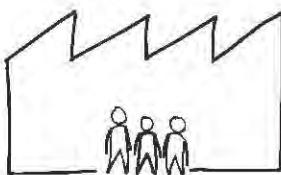
Coût (IT & IP)



Trajet en premier versement avec 4 IJ



Trajet en premier versement



Section d'Etablissements



Indice de gravité



Taux de gravité



Maladie professionnelle

ACCIDENTS DU TRAVAIL

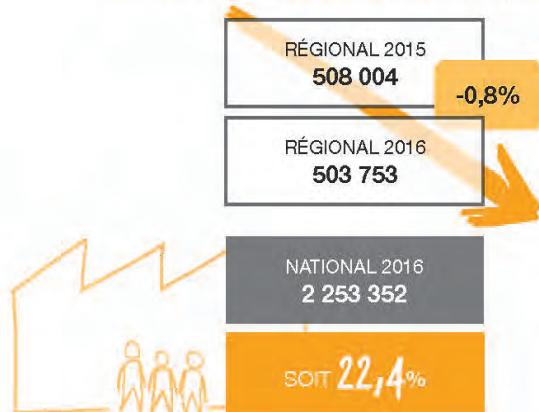
INFOGRAPHIES



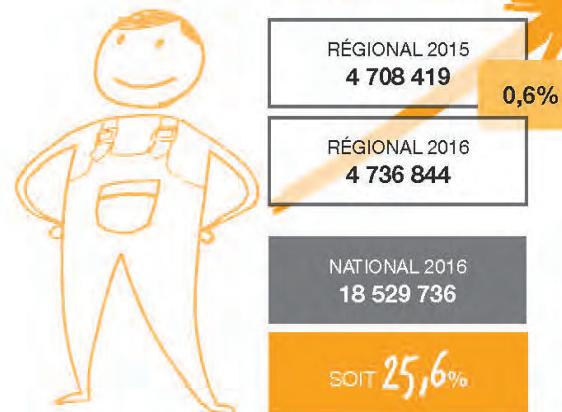
1. PRINCIPAUX INDICATEURS DE SINISTRALITÉ

Comparaison Régionale / Nationale

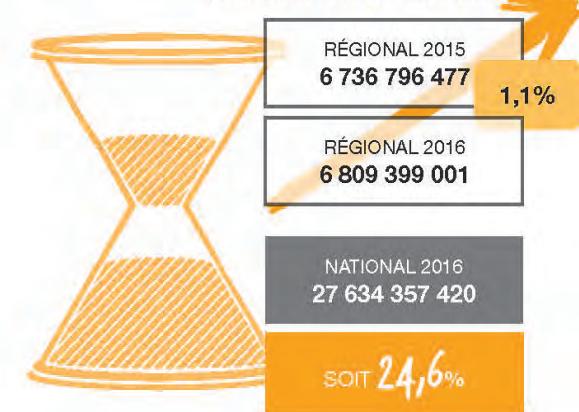
Nombre de Sections d'Etablissements (SE)



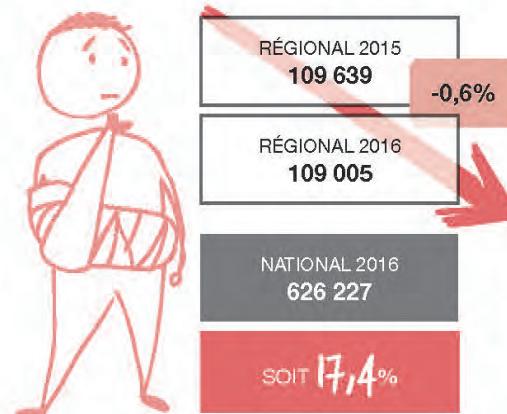
Nombre de salariés



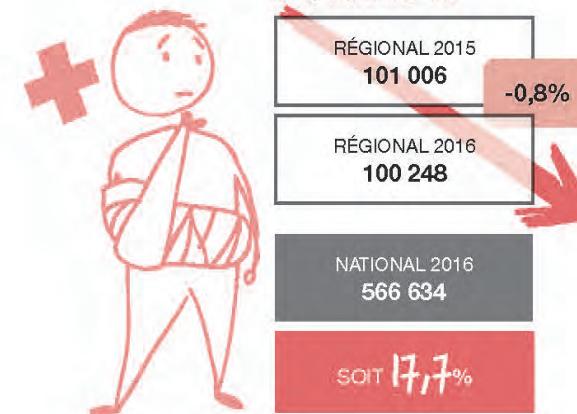
Nombre d'heures travaillées

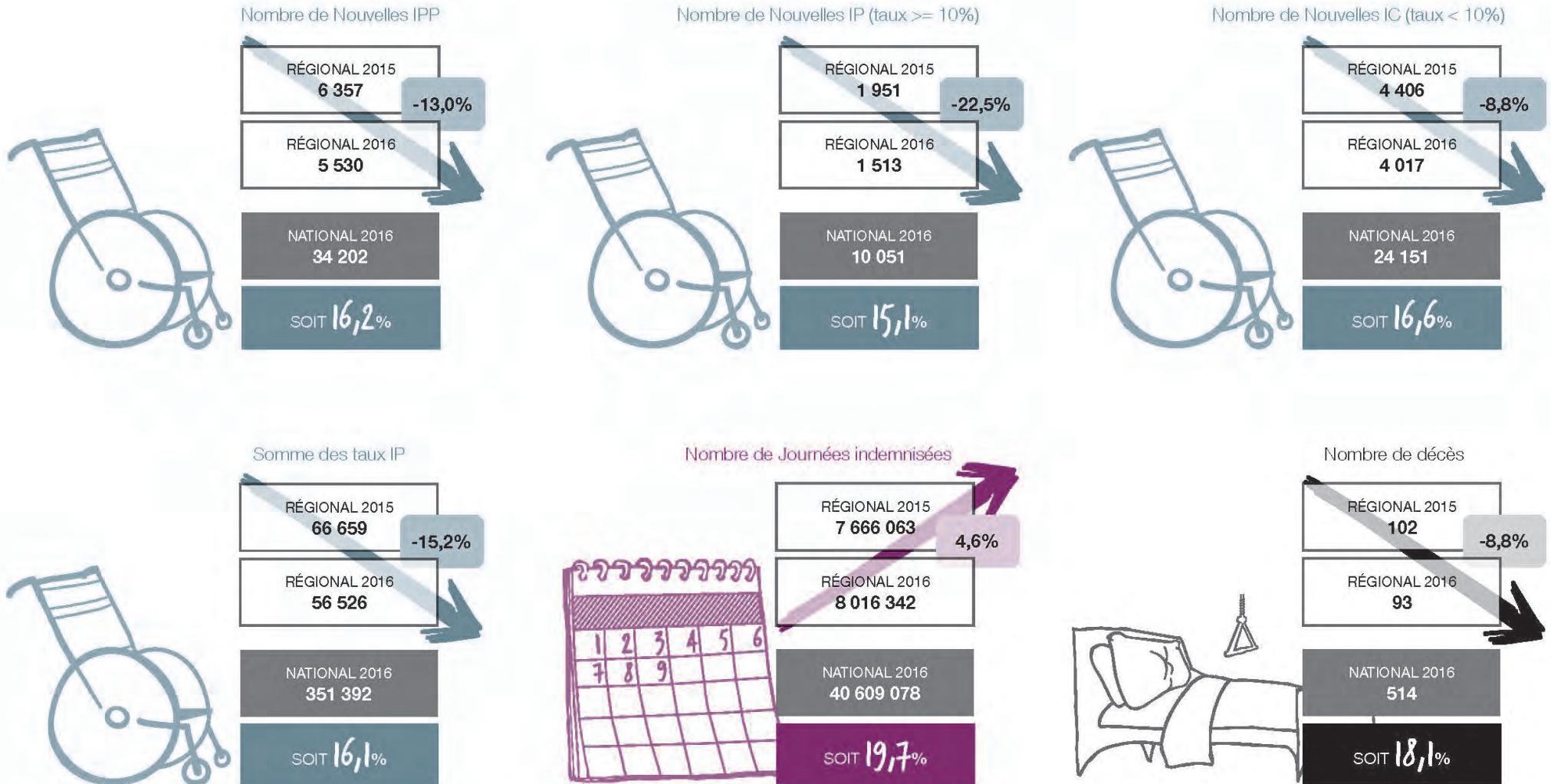


Nombre d'AT en 1^{er} versement



Nombre d'AT en 1^{er} versement avec au moins 4 IJ





2A. RÉPARTITION DES PRINCIPAUX INDICATEURS PAR CTN

Nombre de Sections d'Etablissements



Nombre d'AT en premier versement



1 946 709
CTNI

Nombre de journées indemnisées



Nombre de salariés



Nouvelles IPP



Décès

CTN H

1 635 411
CTNC

688 662

538 318

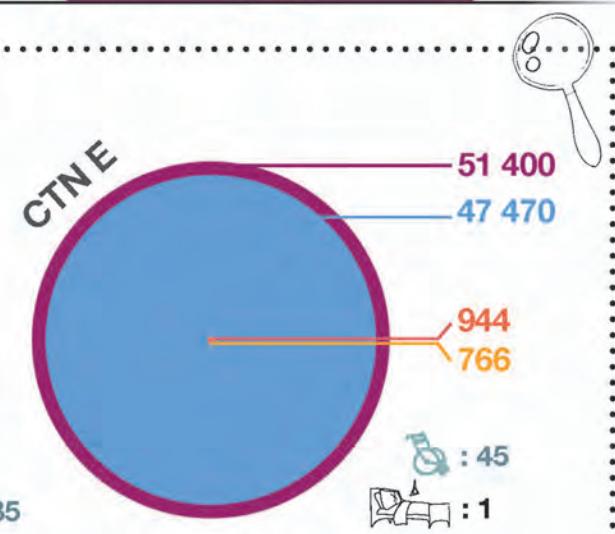
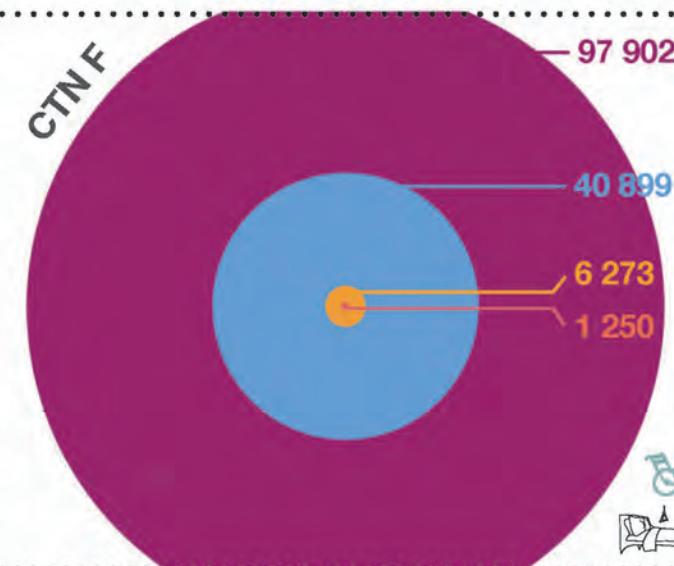
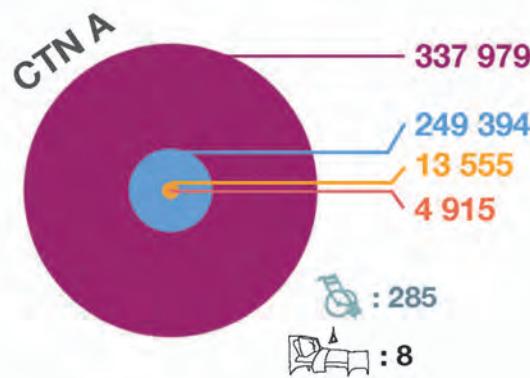
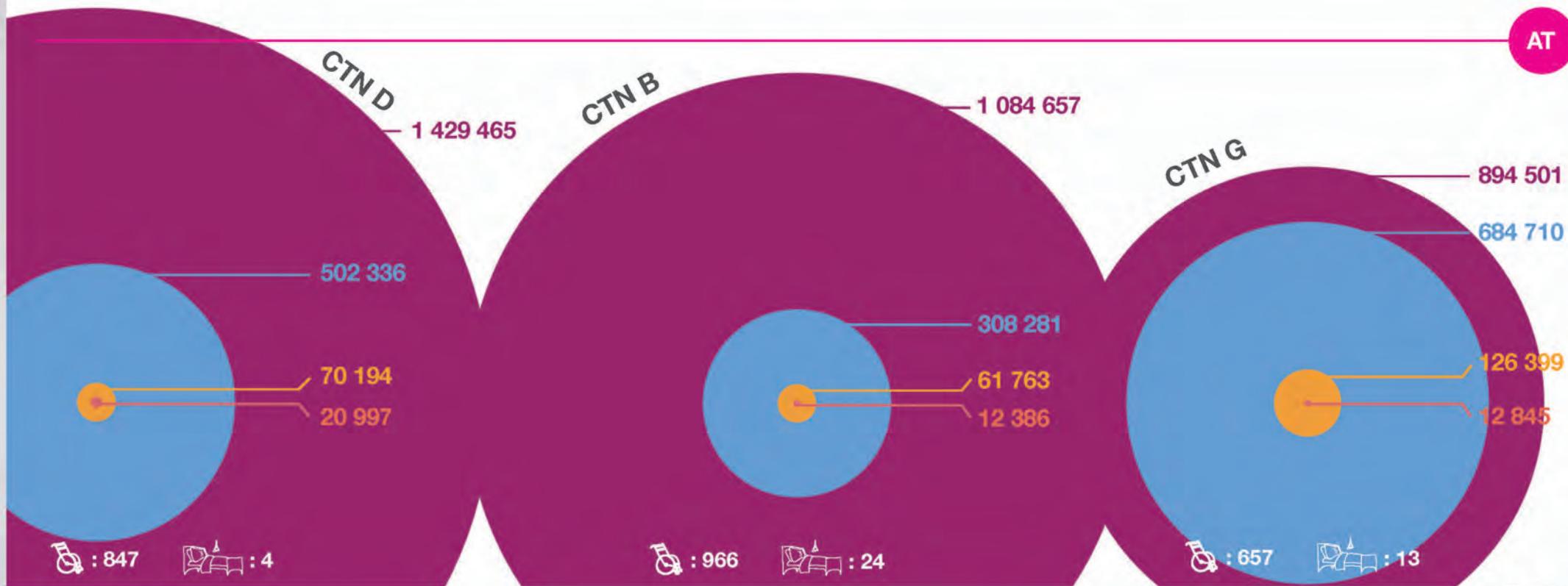
92 965

9 754

: 462

: 7

AT



2B. RÉPARTITION DES INDICES ET TAUX PAR CTN

Classement décroissant



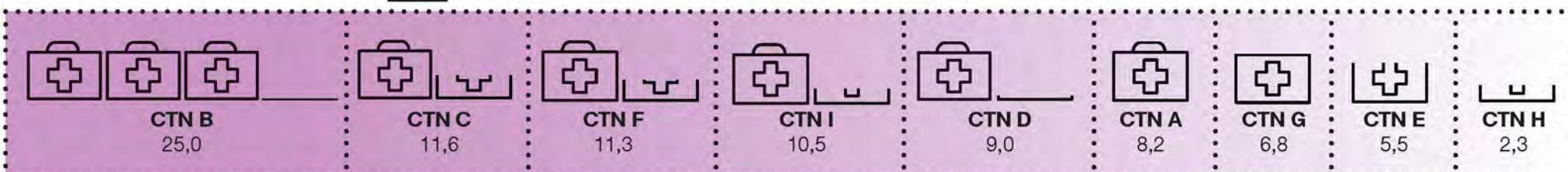
Indice de fréquence régional (1 pansement = 23,0)



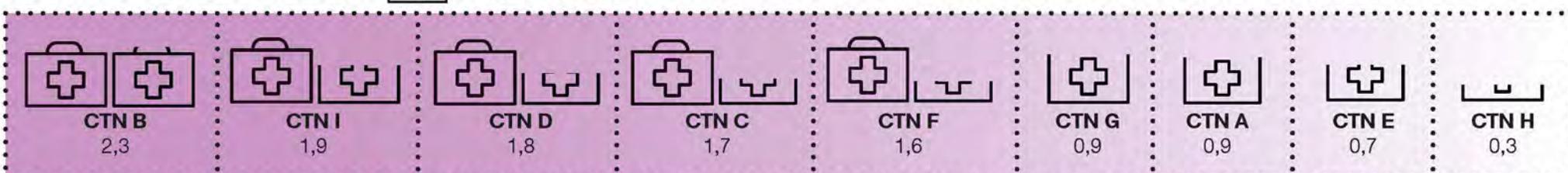
Taux de fréquence régional (1 pansement = 16,0)



Indice de gravité régional (1 valise = 8,3)



Taux de gravité régional (1 valise = 1,2)

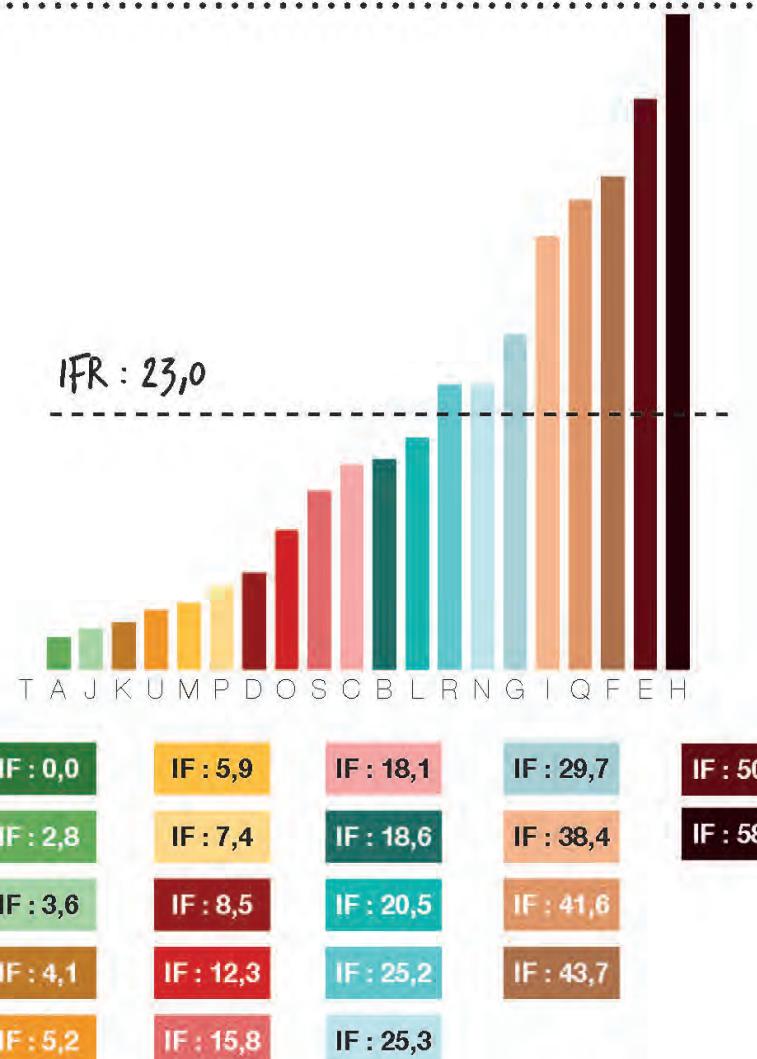


3. RÉPARTITION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE SINISTRALITÉ PAR SECTION NAF

Classement réalisé par Indice de Fréquence croissant

Indice de Fréquence selon Sections NAF

IFR : 23,0



Sections NAF

T	Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
B	Industries extractives
L	Activités immobilières
R	Arts, spectacles et activités récréatives
N	Activités de services administratifs et de soutien
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
I	Hébergement et restauration
Q	Santé humaine et action sociale
F	Construction
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
H	Transports et entreposage
C	Industrie manufacturière

Sections NAF

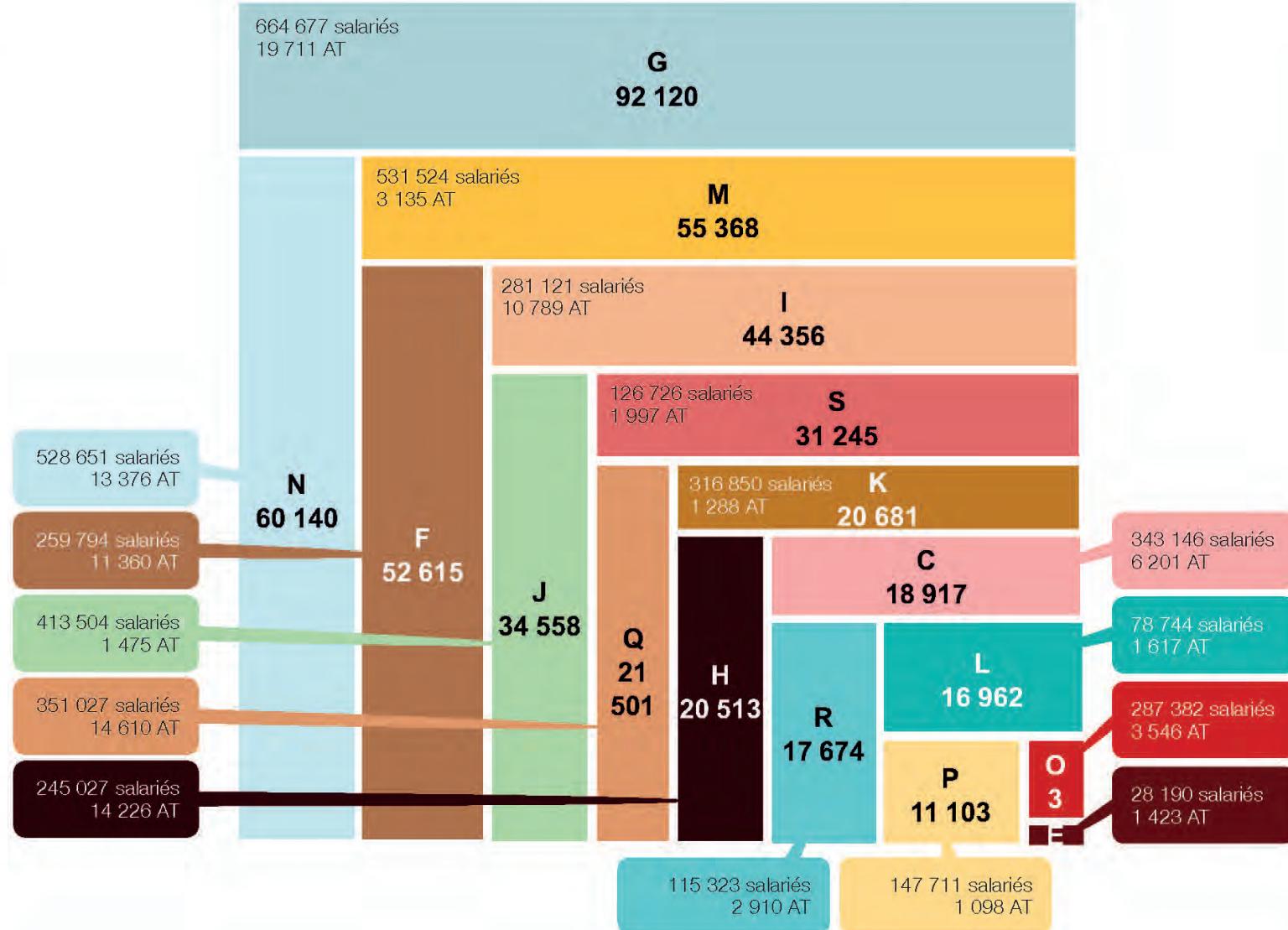
J	Information et communication
K	Activités financières et d'assurance
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques
P	Enseignement
O	Administration publique
S	Autres activités de services
C	Industrie manufacturière
L	Activités immobilières
R	Arts, spectacles et activités récréatives
N	Activités de services administratifs et de soutien
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
I	Hébergement et restauration
Q	Santé humaine et action sociale
F	Construction
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
H	Transports et entreposage

Légende

Section NAF - Nombre de SE
Nombre de salariés
Nombre d'AT en 1er versement (AT)



Nombre de Sections d'Etablissements



Sections NAF non représentées dans les infographies

Sections NAF regroupant moins de 1 000 SE représentées exclusivement dans l'infographie relative à l'indice de fréquence.

T Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre

A Agriculture, sylviculture et pêche

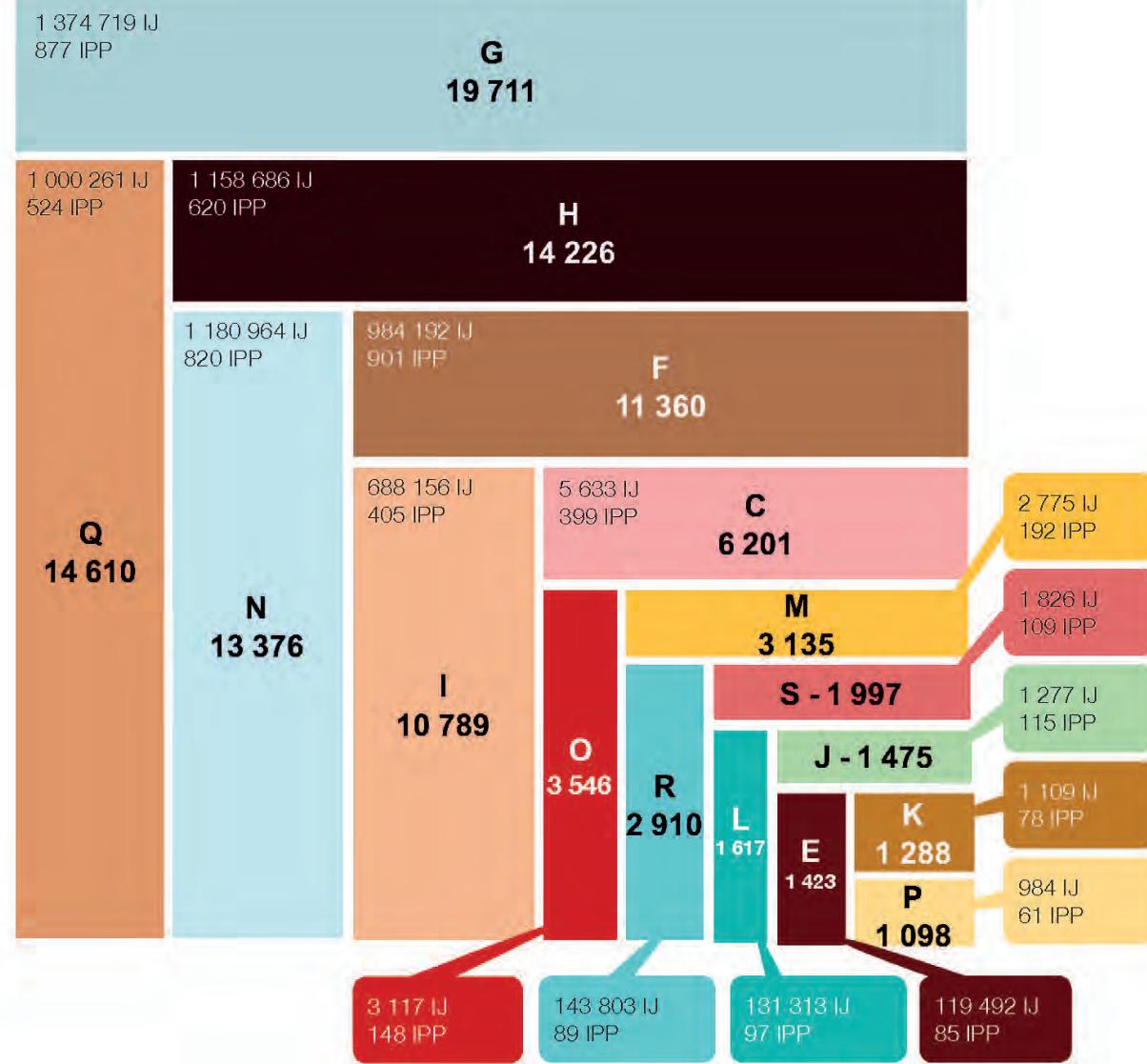
U Activités extra-territoriales

D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné

B Industries extractives



Nombre d'AT en 1^{er} versement



Légende

Section NAF - Nombre d'AT en 1^{er} versement

Nombre de journées indemnisées (IJ)
Nombre de nouvelles IPP (IPP)

4. RÉPARTITION PAR CTN DES PRINCIPAUX CODES RISQUES PRÉSENTANT LES INDICES DE FRÉQUENCE LES PLUS ÉLEVÉS

Répartition réalisée pour les Codes Risques regroupant au moins 500 salariés, et pour lesquels l'Indice de Fréquence est supérieur à l'Indice de Fréquence Régional du CTN considéré

CTNA

342AB	IF : 92,5	Construction de carrosseries, bennes, remorques autres que de tourisme. Fabrication de caravanes et véhicules de loisirs
281AD	IF : 80,2	Construction métallique, fabrication de charpentes, fournitures et armatures métalliques préparées pour le béton armé (préparation des armatures en ateliers hors chantiers). Travail à froid des métaux (étirage, laminage, profilage, pliage, tréfilage) et métallurgie des ferro-alliages.
285AA	IF : 59,0	Traitement et revêtement des métaux
284BI	IF : 58,4	Découpage, emboutissage. Sciage des métaux, graveurs-estampeurs. Décolletage.
502ZH	IF : 51,3	Dépannage, remorquage de véhicules automobiles (sans atelier de réparation et non annexé à un garage). Mécaniciens-réparateurs n'appartenant pas à un réseau de marque automobile. Fabrication ou fabrication associée à la réparation de menuiserie, tolierie, sellerie, peintures spécialisées de voitures. Récupération de matières métalliques recyclables
281CB	IF : 45,4	Fabrication d'articles, de meubles et menuiseries, de fûts et emballages métalliques, de fils et câbles isolés. Fabrication de bouchage, d'emballage, de ferblanterie, de conditionnement métallique. Repoussage des métaux en feuilles. Fabrication d'accessoires d'ameublement en bronze et/ou fer forgé
293DC	IF : 44,8	Fabrication et/ou réparation d'engins mobiles et systèmes pour : la construction, les mines, le forage, la préparation des minéraux et matériaux, le matériel agricole
285DA	IF : 39,8	Mécanique industrielle
501ZF	IF : 39,4	Importation, commerce, entretien, réparation de véhicules automobiles de marque (importateurs, concessionnaires, agents, réparateurs agréés), commerce et réparation indépendante (à l'exception 502ZH et 341ZE). Fabrication, réparation, commerce de motocycles, cycles et véhicules divers (y compris pièces et équipements). Electricité automobile
285DF	IF : 37,0	Usinage de précision ou réparation d'articles métalliques divers

CTNB

452JD	IF : 76,5	Travaux de couverture, de charpente en bois, d'étanchéité
454CE	IF : 69,0	Travaux de menuiserie extérieure
455ZB	IF : 58,6	Entretien, réparation, location et montage de matériel pour le bâtiment et les travaux publics.
453AF	IF : 55,1	Travaux de plomberie, de génie climatique, d'électricité, autres travaux d'installation technique non classés par ailleurs
454LE	IF : 49,4	Travaux d'isolation, travaux de finitions (travaux d'aménagements intérieurs)
452BE	IF : 46,8	Autres travaux de gros oeuvre. Entreprise générale du bâtiment. Construction métallique : montage, levage. Fumisterie industrielle
452ED	IF : 46,2	Construction et entretien de réseaux (électricité, Eaux, gaz, télécommunications, etc.) et autres réseaux non classés par ailleurs.
451AA	IF : 43,2	Terrassement courants et travaux préparatoires spécialisés (y compris travaux paysagers sauf horticulture).

CTNC

926CH	IF : 313,4	Sportifs professionnels, y compris entraîneurs joueurs, quel que soit le classement de l'établissement qui les emploie : rugby, escalade, moto, handball, basket, hockey, équitation, volley-ball, football, ski, cyclisme.
631BE	IF : 140,1	Manutention, chargement, déchargement, entreposage de marchandises ou fret dans les ports maritimes et fluviaux, et les aéroports
634AA	IF : 107,6	Entreprises de groupage effectuant directement ou non l'enlèvement ou la livraison à domicile des marchandises, messagerie, fret express
602NA	IF : 99,6	Déménagement et garde-meubles
900BF	IF : 76,3	Collecte des déchets ménagers ou d'activités, dangereux ou non dangereux. Nettoiement de voirie, balayage, lavage
631EE	IF : 71,9	Entreposage et stockage non frigorifique non reliés à une voie d'eau. Entreposage de liquides en vrac.
602MG	IF : 71,8	Transports routiers de marchandises. Location de véhicules avec chauffeur
641CA	IF : 71,3	Autres activités de courrier : activités autres que celles exercées par La Poste. - Acheminement du courrier, lettre, colis généralement en express. - Activités de coursiers urbains et taxis-marchandises
851JA	IF : 67,5	Ambulances
371ZF	IF : 63,2	Traitements des déchets, des activités industrielles, économiques et des ménages, récupération, tri, recyclage, valorisation matière y compris démantèlement, désamorçage, démolition de munitions

CTN D

631DA	IF : 97,2	Entreposage frigorifique
151AE	IF : 80,8	Abattage du bétail, découpe et commerce de gros de viandes de boucherie. Production de viandes de volailles.
158AC	IF : 69,1	Transformation et conservation de légumes et de fruits. Fabrication industrielle de produits de boulangerie, pâtisserie et pizza.
521FB	IF : 66,9	Grande et moyenne distribution et Drive. Vente par automate.
555AA	IF : 65,7	Restauration collective
513TC	IF : 46,1	Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire non spécialisé.
522CB	IF : 43,2	Commerce de détail de viandes, poissons, charcuterie artisanale y compris traiteurs, organisateurs de réception

CTN E

251AC	IF : 49,9	Fabrication d'articles en caoutchouc naturel ou synthétique à partir d'élastomères secs ou sous forme latex ou en solution
252HK	IF : 48,1	Fabrication, assemblage d'articles et pièces en matières plastiques, y compris composites.
243ZC	IF : 33,3	Fabrication de peintures, vernis, colles, encres, mastics. Fabrication de gélatines et de leurs dérivés. Fabrication de produits d'entretien. Fabrication d'explosifs, d'articles de pyrotechnie, de poudres propulsives.
241GN	IF : 17,0	Fabrication de produits chimiques minéraux et inorganiques, organiques de synthèse ou dérivés du bois, de produits azotés et d'engrais, d'abrasifs, de pigments, colorants, émaux, de produits photographiques, d'électrodes. Métallurgie de l'aluminium, des ferro-alliages et métaux légers. Electrométallurgie, électrochimie. Dénaturation d'éthanol



IFR : Indice de Fréquence Régional

4. RÉPARTITION PAR CTN DES PRINCIPAUX CODES RISQUES PRÉSENTANT LES INDICES DE FRÉQUENCE LES PLUS ÉLEVÉS

Répartition réalisée pour les Codes Risques regroupant au moins 500 salariés, et pour lesquels l'Indice de Fréquence est supérieur à l'Indice de Fréquence Régional du CTN considéré

CTNF

204ZI	IF : 95,4	Fabrication d'emballages issus du bois et d'articles de tonnellerie.
361MD	IF : 90,1	Fabrication et réparation de sièges, de matelas et sommiers et d'articles de literie et pour voiliers.
267ZD	IF : 78,1	Fabrication et pose de produits de marbrerie
266AA	IF : 78,1	Fabrication de produits en béton
515EG	IF : 81,1	Grands magasins, magasins multi-commerces ou magasins populaires, commerces de meubles et de décoration de la maison
714AC	IF : 45,0	Blanchisserie et teinturerie de gros, y compris la location de linge et vêtements professionnels blanchis.
361GC	IF : 44,7	Fabrication et réparation de meubles et de cercueils en bois ou matière similaire et d'instruments de musique
141AH	IF : 37,7	Extraction et préparation de matériaux issus des carrières de roches meubles ou massives
212BD	IF : 36,6	Production et transformation des pâtes à papier et carton
261EE	IF : 33,5	Fabrication, façonnage et travail technique du verre.

CTNH

751CA	IF : 35,0	Accueil à domicile à titre onéreux, d'enfants, de personnes âgées ou d'adultes handicapés confiés par des organismes publics, des œuvres, des établissements ou des services de soins
751BB	IF : 33,7	Etablissements publics médico-sociaux des collectivités territoriales
751BA	IF : 19,8	Collectivités territoriales (communales, départementales, régionales ...) y compris leurs établissements publics hors secteur médico-social
743BA	IF : 10,8	Bureaux d'essais, bancs d'essais
753AA	IF : 9,6	Activités générales de sécurité sociale
751AE	IF : 9,4	Administration hospitalière (y compris ses établissements publics)
741GB	IF : 8,0	Groupements d'employeurs. Coopératives d'activité et d'emploi. Services divers rendus principalement aux entreprises non désignées par ailleurs.
801ZA	IF : 7,2	Personnel enseignant et administratif des établissements d'enseignement privés et des organismes de formation

CTNG

524PB	IF : 76,5	Commerce de détail de bricolage (surface de vente supérieure ou égale à 400 m ²)
714AB	IF : 53,3	Location de biens de consommation (mobiliers, linge, bâches, sacs, etc.) et d'autres biens d'équipements
524HC	IF : 48,7	Grands magasins, magasins multi-commerces ou magasins populaires, commerces de meubles et de décoration de la maison
524XB	IF : 37,9	Commerce de fleurs et d'animaux d'agrément.
516NC	IF : 36,3	Commerce de gros ou location de matériel de construction (bâtiment et travaux publics) et agricole
515CC	IF : 33,7	Commerce de métaux, de biens d'occasion et commerce non alimentaire sur éventaires et marchés
524WA	IF : 31,7	Commerce de détail et location associée d'articles de sport et de loisirs, y compris cycles
505ZB	IF : 31,4	Commerce de combustibles, charbons, carburants et lavages automatiques
515FA	IF : 28,8	Commerce de gros de matériaux de construction
524LA	IF : 26,0	Commerce de détail et location de matériel électroménager, multimédia, informatique

CTNI

853AC	IF : 103,0	Accueil, hébergement en établissement pour personnes âgées (maisons de retraite...).
851AC	IF : 84,3	Services de soins privés médicaux exclusivement à domicile
853AB	IF : 73,1	Services d'aide sociale à domicile (auxiliaires de vie, aides ménagères...).
853AD	IF : 70,3	Accueil, hébergement en établissement pour personnes handicapées (enfants et adultes)
851GA	IF : 58,4	Cabinets d'auxiliaires médicaux
748DA	IF : 54,4	Entreprises de conditionnement non spécialisées
930NC	IF : 54,2	Services personnels divers (y compris cabinets de graphologie, agences matrimoniales).
930HB	IF : 54,1	Pompes funèbres et services annexes, y compris le commerce d'articles funéraires
853AE	IF : 40,9	Accueil, hébergement, prévention pour petite enfance, l'enfance, l'adolescence
853HB	IF : 39,3	Travailleurs handicapés des établissements ou services d'aide par le travail



5. RÉPARTITION PAR CTN DES PRINCIPAUX CODES APE PRÉSENTANT LES INDICES DE FRÉQUENCE LES PLUS ÉLEVÉS

Répartition réalisée pour les Codes APE regroupant au moins 500 salariés, et pour lesquels l'Indice de Fréquence est supérieur à l'Indice de Fréquence Régional du CTN considéré

CTN A

5221Z	IF : 90,5	Services auxiliaires des transports terrestres
4520B	IF : 89,4	Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles
2512Z	IF : 82,5	Fabrication de portes et fenêtres en métal
2920Z	IF : 81,6	Fabrication de carrosseries et remorques
2511Z	IF : 76,0	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures
9522Z	IF : 73,2	Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin
4332B	IF : 70,7	Travaux de menuiserie métallique et serrurerie
4531Z	IF : 57,8	Commerce de gros d'équipements automobiles
4519Z	IF : 57,8	Commerce d'autres véhicules automobiles
2550B	IF : 56,6	Découpage, emboutissage

CTN B

4391A	IF : 117,0	Travaux de charpente
4391B	IF : 92,4	Travaux de couverture par éléments
4322A	IF : 78,8	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux
4399E	IF : 69,0	Location avec opérateur de matériel de construction
4332A	IF : 66,6	Travaux de menuiserie bois et PVC
3900Z	IF : 64,6	Dépollution et autres services de gestion des déchets
4332B	IF : 64,3	Travaux de menuiserie métallique et serrurerie
4332C	IF : 63,7	Agencement de lieux de vente
4399B	IF : 62,2	Travaux de montage de structures métalliques
7732Z	IF : 60,7	Location et location-bail de machines et équipements pour la construction

CTN C

5121Z	IF : 187,9	Transports aériens de fret
8129B	IF : 109,4	Autres activités de nettoyage n.c.a.
4941C	IF : 104,5	Location de camions avec chauffeur
5224B	IF : 97,5	Manutention non portuaire
4942Z	IF : 86,4	Services de déménagement
5229A	IF : 84,5	Messagerie, fret express
3811Z	IF : 82,6	Collecte des déchets non dangereux
5210B	IF : 75,2	Entreposage et stockage non frigorifique
4941A	IF : 74,2	Transports routiers de fret interurbains
5610A	IF : 73,1	Restauration traditionnelle

CTN D

1011Z	IF : 115,1	Transformation et conservation de la viande de boucherie
5210B	IF : 94,3	Entreposage et stockage non frigorifique
4639A	IF : 92,1	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits surgelés
5210A	IF : 89,0	Entreposage et stockage frigorifique
4799B	IF : 70,7	Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés n.c.a.
4711F	IF : 69,2	Hypermarchés
5629B	IF : 67,5	Autres services de restauration n.c.a.
5629A	IF : 66,1	Restauration collective sous contrat
9420Z	IF : 64,7	Activités des syndicats de salariés
4711D	IF : 63,2	Supermarchés

**CTN E**

2222Z	IF : 54,0	Fabrication d'emballages en matières plastiques
2229B	IF : 45,5	Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques
2219Z	IF : 43,8	Fabrication d'autres articles en caoutchouc
2229A	IF : 33,3	Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques
2030Z	IF : 29,1	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
4646Z	IF : 22,4	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutiques
2120Z	IF : 17,8	Fabrication de préparations pharmaceutiques
1920Z	IF : 16,4	Raffinage du pétrole

5. RÉPARTITION PAR CTN DES PRINCIPAUX CODES APE PRÉSENTANT LES INDICES DE FRÉQUENCE LES PLUS ÉLEVÉS

Répartition réalisée pour les Codes APE regroupant au moins 500 salariés, et pour lesquels l'Indice de Fréquence est supérieur à l'Indice de Fréquence Régional du CTN considéré

CTNF

3109B	IF : 88,7	Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement
2361Z	IF : 75,9	Fabrication d'éléments en béton pour la construction
4673A	IF : 64,3	Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction
9601A	IF : 45,9	Blanchisserie-teinturerie de gros
7729Z	IF : 45,5	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques
1723Z	IF : 43,8	Fabrication d'articles de papeterie
1721B	IF : 36,2	Fabrication de cartonnages

CTNH

8710A	IF : 37,8	Hébergement médicalisé pour personnes âgées
6820A	IF : 33,2	Location de logements
8790A	IF : 30,7	Hébergement social pour enfants en difficultés
8219Z	IF : 29,6	Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau
8810B	IF : 28,0	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées
8899B	IF : 27,5	Action sociale sans hébergement n.c.a.
5813Z	IF : 23,9	Édition de journaux
8790B	IF : 23,6	Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social
5610A	IF : 21,4	Restauration traditionnelle
5629B	IF : 21,3	Autres services de restauration n.c.a.

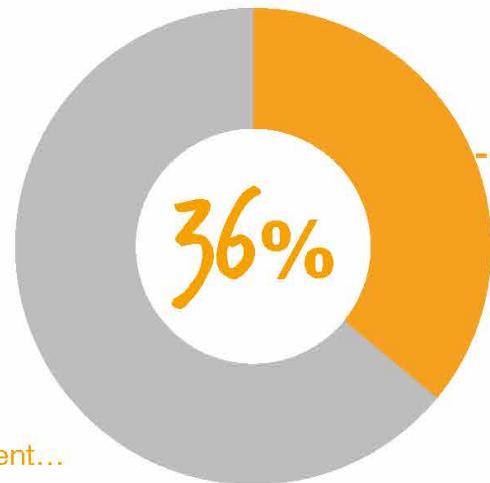
CTNI

4752B	IF : 78,2	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m ² et plus)
7729Z	IF : 64,5	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques
4711D	IF : 63,5	Supermarchés
4719B	IF : 60,3	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé
4711E	IF : 57,4	Magasins multi-commerces
4711F	IF : 57,3	Hypermarchés
4759A	IF : 50,6	Commerce de détail de meubles
6820A	IF : 43,0	Location de logements
7732Z	IF : 41,5	Location et location-bail de machines et équipements pour la construction
4776Z	IF : 40,6	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrains, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé



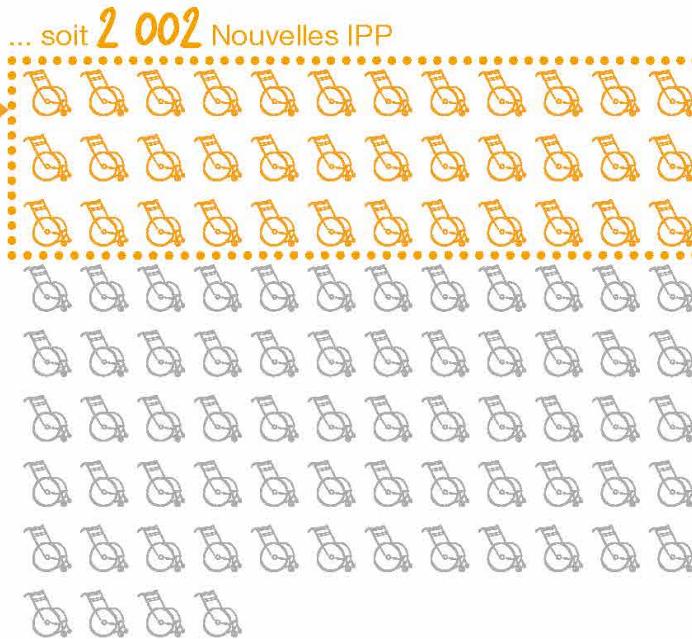
6. CLASSEMENT DES 10 CODES RISQUES PRÉSENTANT LE PLUS GRAND NOMBRE DE NOUVELLES IPP

Classement réalisé pour les Codes Risques regroupant au moins 500 salariés



10 Codes risques regroupent...

... de l'ensemble des nouvelles IPP ...

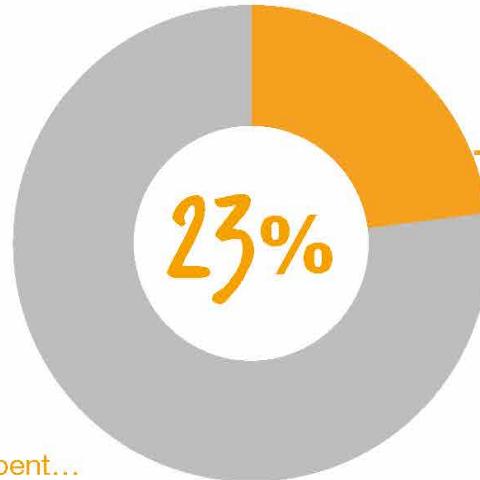


Codes Risques concernés

#1	CTN B	452BE	Autres travaux de gros oeuvre. Entreprise générale du bâtiment, Construction métallique : montage, levage. Fumisterie industrielle
#2	CTN I	747ZF	Services de nettoyage de locaux et d'objets divers. Activités de désinfection, de désinsectisation et de dératisation.
#3	CTN D	553AC	Restaurants, café-tabac, hôtels avec ou sans restaurant et foyers.
#4	CTN I	745BD	Toutes catégories de personnel de travail temporaire
#5	CTN B	453AF	Travaux de plomberie, de génie climatique, d'électricité, autres travaux d'installation technique non classés par ailleurs
#6	CTN B	454LE	Travaux d'isolation, travaux de finitions (travaux d'aménagements intérieurs)
#7	CTN D	521FB	Grande et moyenne distribution et Drive. Vente par automate,
#8	CTN C	602MG	Transports routiers de marchandises. Location de véhicules avec chauffeur
#9	CTN I	851AD	Etablissements de soins privés y compris les centres de réadaptation fonctionnelle, autres instituts pour la santé (établissements thermaux, etc.).
#10	CTN I	853AC	Accueil, hébergement en établissement pour personnes âgées (maisons de retraite...).

7. CLASSEMENT DES 10 CODES APE PRÉSENTANT LE PLUS GRAND NOMBRE DE NOUVELLES IPP

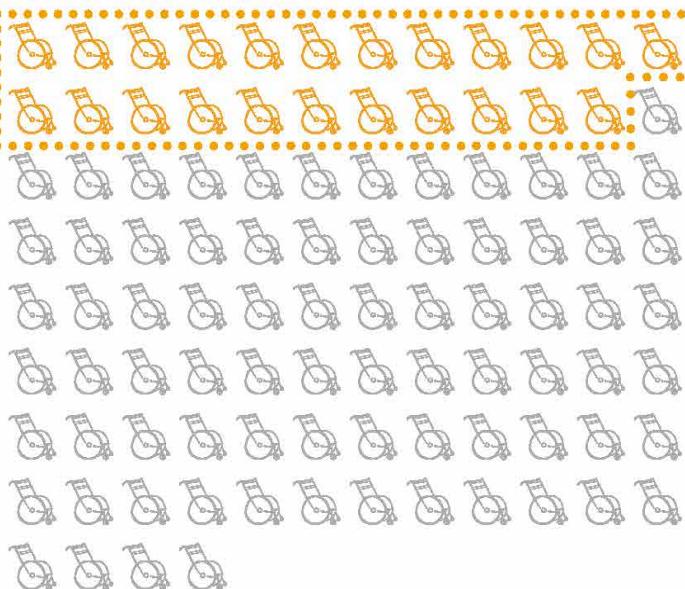
Classement réalisé pour les Codes APE regroupant au moins 500 salariés



10 Codes APE regroupent...

... de l'ensemble des nouvelles IPP...

... soit **1 266** Nouvelles IPP



Codes APE concernés

#1	CTN I	7820Z	Activités des agences de travail temporaire	#6	CTN I	8010Z	Activités de sécurité privée
#2	CTN I	8121Z	Nettoyage courant des bâtiments	#7	CTN H	8411Z	Administration publique générale
#3	CTN B	4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	#8	CTN I	8710A	Hébergement médicalisé pour personnes âgées
#4	CTN I	8610Z	Activités hospitalières	#9	CTN C	4941B	Transports routiers de fret de proximité
#5	CTN D	5610A	Restauration traditionnelle	#10	CTN D	4711D	Supermarchés

8A. RÉPARTITION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE SINISTRALITÉ PAR GRANDE CATÉGORIE DE DÉVIATION

Grandes Catégories de Déviation (ce qui a dysfonctionné) classées en fonction du nombre d'Accidents du Travail en premier versement avec au moins 4 JU

60 Mouvement du corps sans contrainte physique (conduisant généralement à une blessure externe) - Non précisé

70 Mouvement du corps sous ou avec contrainte physique (conduisant généralement à une blessure interne) - Non précisé

52 Glissade ou trébuchement avec chute, chute de personne - de plain-pied

51 Chute de personne - de hauteur

44 Perte, totale ou partielle, de contrôle d'objet (porté, déplacé, manipulé, etc.)

43 Perte, totale ou partielle, de contrôle d'outil à main (motorisé ou non) ainsi que de la matière travaillée par l'outil

42 Perte, totale ou partielle, de contrôle de moyen de transport - d'équipement de manutention (motorisé ou non)

30 Rupture, bris, éclatement, glissade, chute, effondrement d'Agent matériel - Non précisé

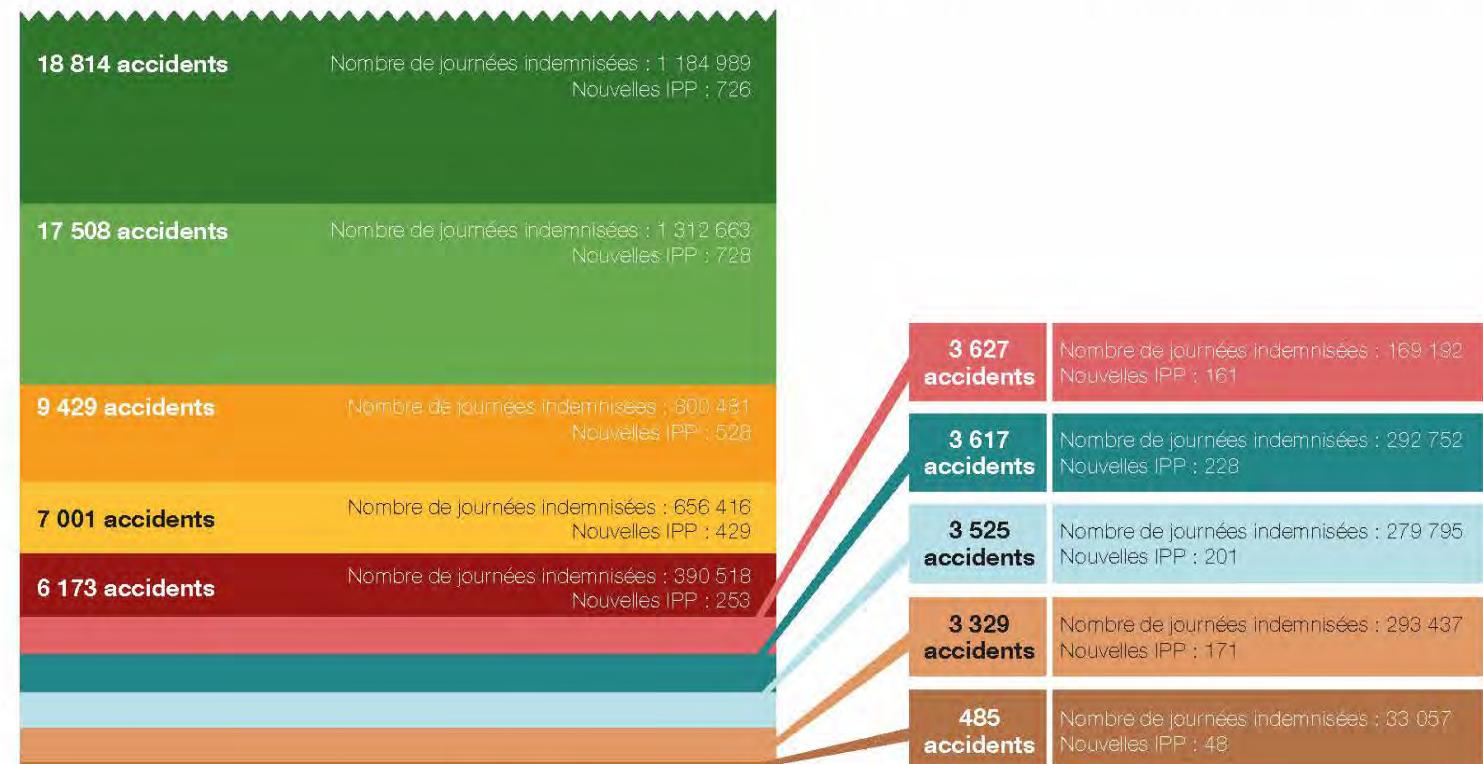
80 Surprise, frayeur, violence, agression, menace, présence

41 Perte, totale ou partielle, de contrôle - de machine (y compris le démarrage intempestif) ainsi que de la matière travaillée par la machine



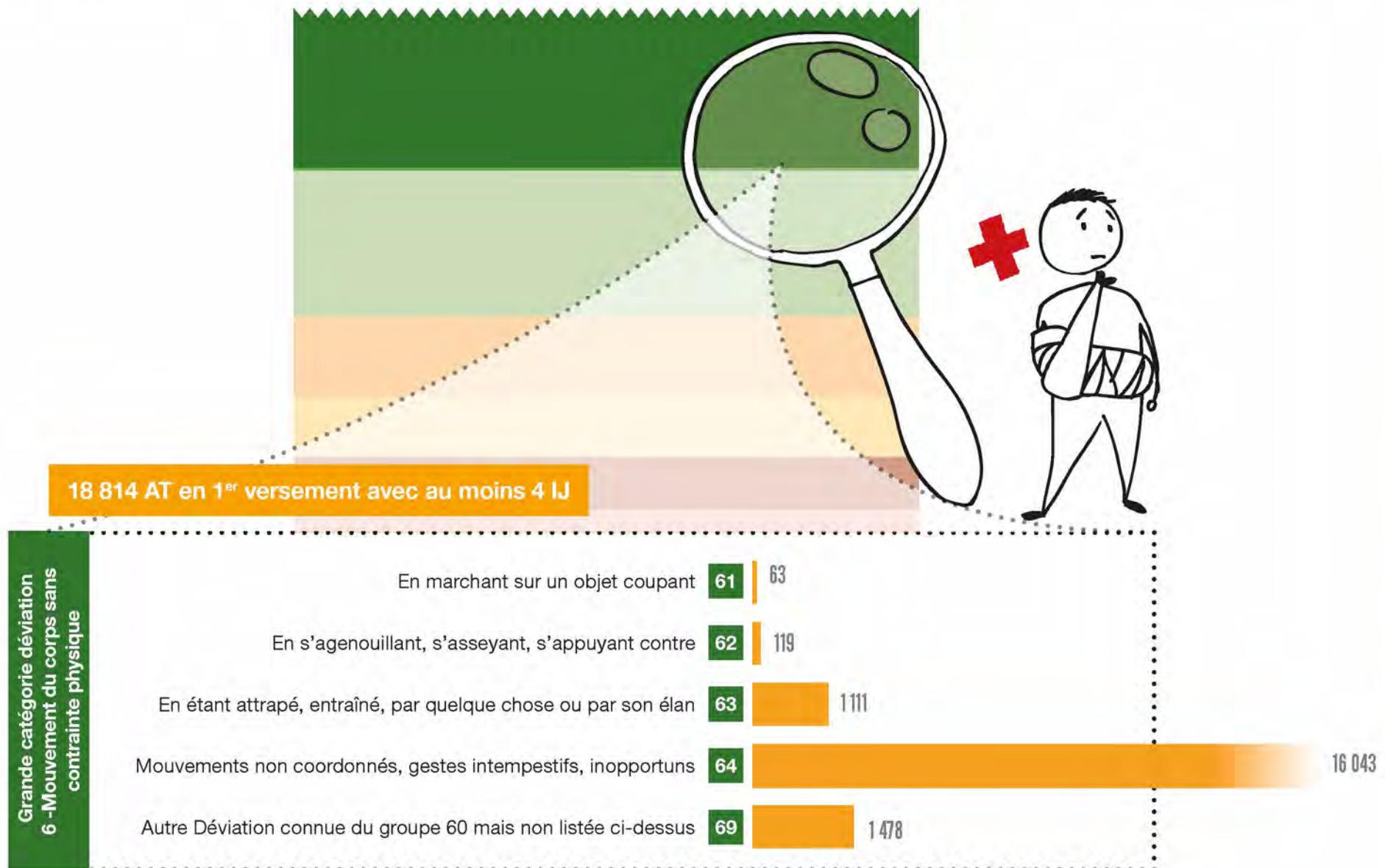
TOTAL régional :
86 514 accidents

Nombre de journées indemnisées : 6 411 687
Nouvelles IPP : 4 136



8B. FOCUS SUR LA DÉVIATION PRÉSENTANT LE PLUS GRAND NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL EN PREMIER VERSEMENT

Répartition détaillée des Accidents du Travail en premier versement avec au moins 4 IJ



9. RÉPARTITION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE SINISTRALITÉ PAR GRANDE CATÉGORIE D'AGENT MATERIEL DE LA DÉVIATION

Grandes Catégories d'Agent Matériel de la Déviation (*l'objet en cause*) classées en fonction
du nombre d'Accidents du Travail en premier versement avec au moins 4 IJ

Codes Agent Matériel

- 01** Bâtiments, surfaces à niveau (intérieur ou extérieur, fixes ou mobiles, temporaires ou non) - non précisés
- 14** Matériaux, objets, produits, éléments constitutifs de machine ou de véhicule, bris, poussières - non précisés
- 02** Bâtiments, constructions, surfaces en hauteur (intérieur ou extérieur) - non précisés
- 11** Dispositifs de convoyage, de transport et de stockage - non précisés
- 18** Organismes vivants et êtres humains - non précisés
- 12** Véhicules terrestres - non précisés
- 06** Outils à main non motorisés - non précisés
- 17** Equipements de bureau et personnels, matériel de sport, armes, appareillage domestique - non précisés
- 10** Machines et équipements fixes - non précisés
- 07** Outils mécaniques tenus ou guidés à la main



TOTAL régional :
86 514 accidents

Nombre de journées indemnisées : 6 411 687
Nouvelles IPP : 4 136



10A. RÉPARTITION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE SINISTRALITÉ PAR GRANDE CATÉGORIE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Grandes Catégories d'Activité Physique (ce que faisait la victime au moment de l'accident) classées en fonction du nombre d'Accident du Travail en premier versement avec au moins 4 JU

Codes Activité Physique

6 Mouvement

5 Transport manuel

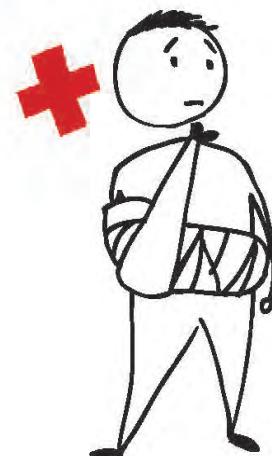
2 Travail avec des outils à main

1 Opération de machine

4 Manipulation d'objets

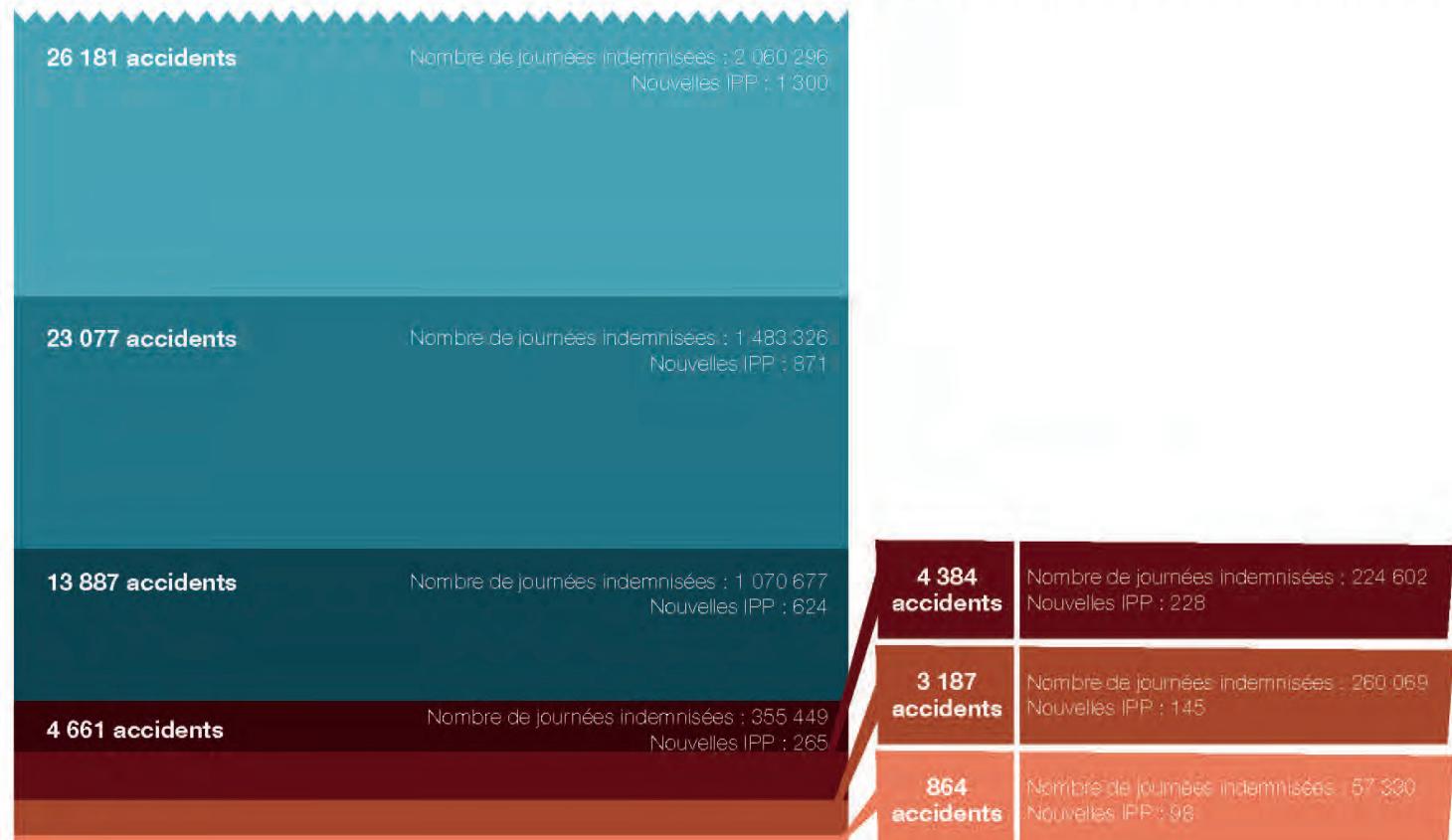
3 Conduite/présence à bord d'un moyen de transport - équipement de manutention

7 Présence



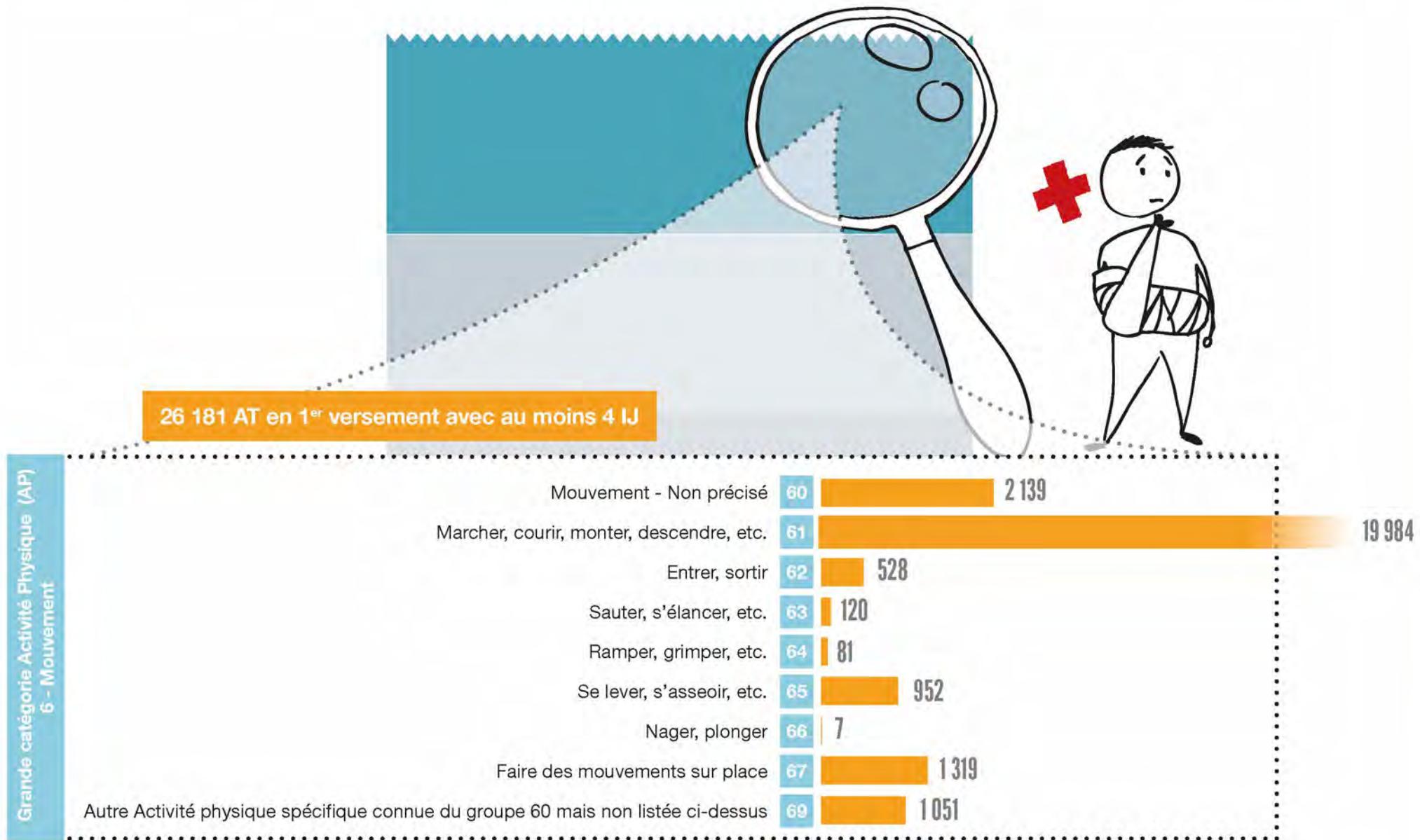
TOTAL régional :
86 514 accidents

Nombre de journées indemnisées : 6 411 687
Nouvelles IPP : 4 136



10B. FOCUS SUR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE PRÉSENTANT LE PLUS GRAND NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL EN PREMIER VERSEMENT

Répartition détaillée des Accidents du Travail en premier versement avec au moins 4 IJ

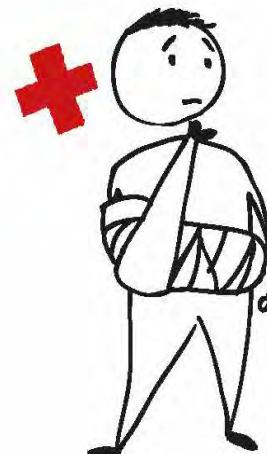


11. RÉPARTITION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE SINISTRALITÉ PAR GRANDE CATÉGORIE DE MODALITÉ DU CONTACT

Grandes Catégories de Modalité du Contact (le type de blessure) classées en fonction du nombre d'Accidents du Travail en premier versement avec au moins 4 Jd

Codes Modalité de blessure

- | | | |
|--|---|--|
| 7 Contrainte physique du corps, contrainte psychique | 4 Heurt par objet en mouvement, collision avec | 1 Contact avec courant électrique, température, substance dangereuse |
| 3 Ecrasement en mouvement vertical ou horizontal sur, contre un objet immobile (la victime est en mouvement) | 6 Coincement, écrasement, etc. | 2 Noyade, ensevelissement, enveloppement |
| 5 Contact avec Agent matériel coupant, pointu, dur, rugueux | 8 Morsure, coup de pied, etc., (animal ou humain) | |



**TOTAL régional :
86 514 accidents**

Nombre de journées indemnisées : 6 411 687
Nouvelles IPP : 4 136

